

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2020

1-Délégation d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal soit 1 000€, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et , d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant le cas échéant, faire l'objet de modulation résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 90 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° De créer, de modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10° De fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

12° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

14° D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2

ou au premier alinéa de l'article L.212-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;

15° D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€ pour les Communes de moins de 50 000 habitants ;

16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ;

17° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000€

18° De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

2° Indemnités des élus

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 27 mai 2020

| FONCTION | NOM, PRENOM | MONTANT MENSUEL BRUT au 27 mai 2020 | POURCENTAGE IB 1027 IM 830 |
|--------------------------|--------------------|--|-----------------------------------|
| Maire | LE GOFF Pierre | 1500€ | 38.56% |
| 1 ^{er} adjoint | NEDELEC André | 400€ | 10.28% |
| 2 ^{ème} adjoint | BOUGET Stéphane | 400€ | 10.28% |
| 3 ^{ème} adjoint | TIRILLY Alain | 400€ | 10.28% |
| 4 ^{ème} adjoint | LAINÉ Jérémy | 400€ | 10.28% |
| | Total mensuel | 3100 € | |

3° Désignation des représentants au sein des commissions :

| <u>COMMISSIONS</u> | <u>TITULAIRES DONT MAIRE PRESIDENT</u> | <u>SUPPLEANTS</u> |
|---|---|---|
| <u>Urbanisme</u> | <ul style="list-style-type: none"> -Geneviève KERANFORN-DENIS - Jérémy LAINE - Sébastien BOUGET - Alain TIRILLY | |
| <u>Finances/Personnel/Administration</u> | <ul style="list-style-type: none"> -Jérémy LAINE -André NEDELEC -Geneviève KERANFORN - DENIS | |
| <u>Travaux/Voirie/Bâtiments/Réseau</u> | <ul style="list-style-type: none"> -Sébastien BOUGET -Joël ABRASSART -Stéphane BOUGET | <p><u>Il n'y a pas de nomination de suppléants</u> <u>Tous les autres membres du Conseil Municipal seront en copie des différentes convocations et pourront se joindre à la Commission de leur choix</u></p> |
| <u>Aménagement /cadre de vie hors bourg/Agriculture Environnement/ Mouillages</u> | <ul style="list-style-type: none"> -Geneviève KERANFORN-DENIS -Loïc GOUTTEQUILLET -Yvonne ARZIC – PENIL -Joël ABRASSART - | |
| <u>Culture/Patrimoine/Communication</u> | <ul style="list-style-type: none"> -Catherine BARON -Mari Anna BOURGES-ALLAIRE - Loïc GOUTTEQUILLET - Yvonne ARZIC-PENIL -Sylvie RICOU | |
| <u>Ecoles/Associations/ Aménagement cadre de vie du bourg/Salles</u> | <ul style="list-style-type: none"> -Loïc GOUTTEQUILLET -Catherine BARON -Geneviève KERANFORN-DENIS -Yvonne ARZIC-PENIL -Sylvie RICOU -Maryannick PENN | |

4-délibération fixant le nombre des membres du CCAS :

Le nombre de membres élus et le nombre de membre nommés sera de 6

5-désignation des membres élus :

- Maryannick PENN
- Loïc GOUTTEQUILLET
- Sylvie RICOU
- Catherine BARON
- Mari Anna BOURGES – ALLAIRE
- Jérémy LAINE

6-Délégués aux divers syndicats et associations

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, désigne à l'unanimité les représentants suivants :

| <u>Syndicat ou association</u> | <u>TITULAIRES</u> | <u>SUPPLEANTS</u> |
|--|--|--|
| Syndicat de voirie | -Pierre LE GOFF -André NEDELEC -Sébastien BOUGET | -Alain TIRILLY -Jérémy LAINE -Joël ABRASSART |
| Sdef : Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère | -Pierre LE GOFF -André NEDELEC | -Joël ABRASSART -Mari Anna BOURGES - ALLAIRE |
| Simif syndicat intercommunal d'informatique du Finistère | -Catherine BARON | -Joël ABRASSART |
| Vigipol (syndicat mixte) | -Stéphane BOUGET | -Alain TIRILLY |
| Ulamir | -Jérémy LAINE | -Sylvie RICOU |
| Cnas | -Jérémy LAINE | |
| Correspondant défense | -Joël ABRASSART | |
| Correspondant sécurité routière | -Joël ABRASSART | |

7-Commission Communale des impôts

La liste proposée aux services fiscaux dans laquelle ils choisiront 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants :

Titulaires : Jean-Charles CABON - Jean BEVOUT - Sébastien BOUGET - Jean LAUDREN – Michel DAVID – Tony LAINE (extérieur) – André NEDELEC - Joël ABRASSART – Alain DENIS – Alain TIRILLY – Catherine BARON – Patricia NEDELEC.

Suppléants : Robert JAOUEN – Odile MARREC – Jérémy LAINE – Stéphane BOUGET – Alain PRIGENT - Eric TANGUY(extérieur) - Philippe BOURVEN – Marie-Françoise LE NEN - Maryannick PENN – Mari Anna ALLAIRE - Hervé STEPHAN – Joseph MERRAND.

8-décisions modificatives

plusieurs recettes sont intervenues après le vote du budget et il y a lieu de faire une décision modificative afin de modifier le montant de l'emprunt d'équilibre

| FONCTIONNEMENT | | |
|-----------------------|---|----------------|
| Chapitre | article | montant |
| R 73 | 73111 TH et TF | + 8 215 |
| D 023 | 023 virement à la section d'investissement | 8 215 |
| INVESTISSEMENT | | |
| R 13 | 1313-106(retable 1ère tranche) | +3 248 |
| | 1313-118(enduits Christ) | +4 968 |
| | 1328-118 (fondation du patrimoine pour Christ) | +12 330 |
| R 021 | 021 (virement de la section d'exploitation) | +8 215 |
| R 024 | 024(vente zone d'activités) | +30 867 |
| R 16 | 1641-OPFI(emprunt) | -59 628 |

9-demandes de subventions

DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) 2020

Projet 1

- La rénovation thermique et la transition énergétique pour les bâtiments communaux situés dans le bourg pour un montant de 95 000 € H.T.

- **Projet 2**

- Une voie cyclable Christ – Prajou pour un montant de 135 000 € H.T.

La région sera également sollicitée pour le projet 2

10-Modification du loyer du bâtiment commercial

le loyer du bâtiment commercial ne sera pas augmenté pendant 3 années comme prévu initialement dans le bail commercial. Un avenant au bail sera rédigé et signé des deux parties.

le magasin sera exonéré du montant du mois de juin afin que le gérant puisse en contrepartie régler la prime exceptionnelle à son employée.

11- Autorisation de signer la convention avec le bus rose

Le bus rose stationne à Pont-Pren pendant 2 mois en contrepartie d'un loyer de 300 euros mensuels. Décision prise par une abstention et 13 voix pour.

12- Prime exceptionnelle pour les agents de l'école ayant gardé les enfants des soignants.

Une prime de 330€ sera versée aux 2 agents de l'école qui se sont relayés pour garder les enfants des soignants.

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité hormis celle concernant la convention avec le bus rose.